



Installation dans ses fonctions du Président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

MARDI 12 OCTOBRE 2010



Installation dans ses fonctions du Président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

MARDI 12 OCTOBRE 2010

DOSSIER DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno LE MAIRE et Hervé NOVELLI installent dans ses fonctions le Président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, Philippe CHALMIN

SOMMAIRE

UN OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES PRIX ET DES MARGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES : POUR QUOI FAIRE ?

L'OBSERVATOIRE AVANT ET APRÈS LA LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE (LMAP)

LES PROCHAINS TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE

PHILIPPE CHALMIN, PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES PRIX ET DES MARGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LOI N° 2010-874 DU 27 JUILLET 2010 DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE TITRE II : RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE. ARTICLE 19 (EXTRAIT)



Ministère de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat d'État chargé
du Commerce, de l'Artisanat,
des Petites et Moyennes Entreprises,
du Tourisme, des Services
et de la Consommation

Paris, le 12 octobre 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Bruno LE MAIRE et Hervé NOVELLI installent dans ses fonctions Philippe CHALMIN
Président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires**

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et Hervé NOVELLI, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, ont confié à Philippe CHALMIN la présidence de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires pour une durée de 3 ans.

Philippe CHALMIN, économiste spécialiste des questions agricoles, présidera le comité de pilotage de l'Observatoire, composé de l'ensemble des parties prenantes de la chaîne alimentaire, de l'administration et de personnalités qualifiées qui seront prochainement nommées par arrêté pour 3 ans.

Bruno LE MAIRE souhaite que l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires rétablisse un juste équilibre dans la répartition de la valeur ajoutée dans les filières au profit des producteurs. Il veillera en conséquence à ce qu'il dispose des moyens nécessaires pour faire toute la transparence sur les prix et sur les marges dans toutes les filières agricoles et aquicoles.

Hervé NOVELLI rappelle la complémentarité entre l'Observatoire des prix et des marges qui s'intéresse aux prix de détail des produits de grande consommation commercialisés dans les grandes et moyennes surfaces, et l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires qui s'intéresse à la formation des prix et des marges au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires.

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 fixe un cadre visant à rétablir plus d'équilibre, de confiance et de transparence dans les relations entre les producteurs, les industriels, les coopératives et la distribution. Elle a inscrit l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires dans le code rural et de la pêche maritime et renforcé ses missions et son organisation.

Les travaux menés par l'Observatoire porteront sur des produits alimentaires de consommation courante, qu'ils soient issus de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture. Des travaux approfondis portant sur la décomposition des marges seront entrepris. Une étude des coûts au stade de la production sera également lancée.

Par ailleurs, un site Internet dédié sera développé afin d'améliorer la diffusion des résultats auprès des professionnels, des consommateurs et des décideurs publics.

Le premier rapport annuel au Parlement, prévu par la loi, sera remis au printemps 2011.

CONTACTS PRESSE

Service de presse de Bruno Le Maire

Tél. : 01 49 55 59 74 / cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr

Service de presse d'Hervé Novelli

Tél. : 01 53 18 46 35 / sec-presse-novelli@cabinets.finances.gouv.fr

UN OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES PRIX ET DES MARGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES : POUR QUOI FAIRE ?

La volatilité des prix des matières premières agricoles, la crise que traverse le monde agricole et les tensions récurrentes entre fournisseurs et acheteurs font de la formation des prix et des marges des produits alimentaires une question majeure.

Tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire souhaitent l'instauration d'une plus grande transparence dans les relations commerciales, qui constituent un élément déterminant de la compétitivité des filières.

Le poids des produits agricoles est encore très significatif dans l'ensemble des filières des produits alimentaires. Certaines variations de prix observées méritent des explications. Les filières alimentaires sont nombreuses et diversifiées : elles font intervenir plusieurs intermédiaires et possèdent chacune leurs spécificités. Dès lors, l'étude des mécanismes de formation des prix au sein de la chaîne alimentaire doit se faire filière par filière.

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP), du 27 juillet, a inscrit l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires dans le code rural et de la pêche maritime.

Placé auprès du Ministre chargé de l'alimentation et du Ministre chargé de la consommation, l'Observatoire a pour mission d'**éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires, qu'il s'agisse de produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture**. Il permettra également d'analyser les différents coûts de la chaîne alimentaire : du stade de la production à la commercialisation en passant par la transformation.

Ses travaux, qui porteront sur des produits de consommation courante, devront permettre une **meilleure accessibilité des informations et une meilleure compréhension des mécanismes de formation des prix alimentaires**, grâce à des informations objectives sur l'évolution des prix et des marges des différents intervenants des filières agricoles et alimentaires.

Le Gouvernement et le Parlement, auxquels le Président de l'Observatoire remettra chaque année un rapport, devront tirer toutes les conséquences des observations réalisées.

L'OBSERVATOIRE AVANT ET APRÈS LA LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE (LMAP)

→ Les principaux travaux de l'Observatoire avant la LMAP

L'Observatoire des prix et des marges a été créé en 2008 pour accompagner la mise en place de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME). Il a été doté d'un comité de pilotage pour les produits alimentaires en décembre 2008, à l'initiative du Ministre chargé de l'alimentation et du Ministre chargé de la consommation.

Ce comité de pilotage, composé de l'ensemble des parties prenantes de la chaîne alimentaire (représentants des producteurs, des industriels, du commerce, de la distribution et des consommateurs) et de l'administration, s'est réuni cinq fois depuis sa mise en place.

En 2009, les travaux de l'Observatoire ont porté sur la viande de porc (côte, rôti de filet et jambon cuit), les produits laitiers de grande consommation et les fruits et légumes frais (une dizaine de chaque catégorie).

L'Observatoire a mis en place des outils opérationnels de suivi des prix et des marges sur l'ensemble des maillons des filières alimentaires étudiées. Pour cela, il s'est notamment prononcé sur :

- le choix des référentiels de prix amont et aval les plus pertinents dans la filière considérée (cotations, panels, données en série longue),
- le choix des circuits de transformation-commercialisation à suivre dans chaque filière,
- la constitution de séries de prix homogènes et comparables aux différents stades de commercialisation dans les chaînes de valeur aboutissant aux produits finaux (de consommation) retenus dans chaque filière,
- la méthode de reconstitution des « marges brutes » à chaque stade du circuit suivant la première mise en marché, en faisant appel à différents coefficients techniques de retraitement des données.

→ Renforcement de l'Observatoire par la LMAP

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche renforce l'organisation et la portée de l'Observatoire selon les axes présentés dans le tableau ci-dessous.

Avant la LMAP	Avec la LMAP
Un Observatoire sans base réglementaire	Un Observatoire inscrit dans la loi, facteur de pérennité et de reconnaissance
Utilisation des moyens existants énumérés	Des moyens nouveaux : <ul style="list-style-type: none">• un Président spécialiste des questions traitées• nomination de trois rapporteurs au sein du CGAAER et du CGEfi• une équipe dédiée à FranceAgriMer• un lien renforcé avec l'INSEE• un lien renforcé avec le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Une communication limitée	Rapport annuel au Parlement (le premier rapport sera remis au printemps 2011) Président autonome qui communiquera sur une base mensuelle Un nouveau site Internet dédié, entièrement repensé, interactif et communicant
L'étude des prix et des marges brutes dans la chaîne de commercialisation des produits alimentaires	Une étude renforcée des coûts de production au stade de l'amont agricole, des coûts de transformation et de distribution

LES PROCHAINS TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE

Philippe CHALMIN, économiste spécialiste des questions agricoles, assure la Présidence de l'Observatoire pour une durée de 3 ans.

Il préside le comité de pilotage de l'Observatoire, composé de l'ensemble des parties prenantes de la chaîne alimentaire, de l'administration et de personnalités qualifiées qui seront nommées par arrêté pour une durée de 3 ans.

Le Président sera assisté dans l'ensemble de ses missions par trois rapporteurs : deux issus du Conseil général de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des espaces ruraux, et un issu du Contrôle général économique et financier.

FranceAgriMer disposera des ressources supplémentaires nécessaires à la conduite des nouveaux travaux et à leur approfondissement. L'INSEE et le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche seront mobilisés.

Conformément aux termes de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, l'Observatoire pourra désormais traiter de l'ensemble des produits alimentaires, qu'ils soient issus de l'agriculture mais aussi de la pêche et de l'aquaculture.

Au stade industriel, le manque de références de prix en niveau nécessite, comme la loi le prévoit, d'étudier comment obtenir les prix moyens mensuels en niveau indispensables aux travaux de l'Observatoire, soit à partir des bases de données actuelles de l'INSEE, soit par de futures enquêtes spécifiques.

Les premiers travaux viseront à poursuivre l'étude lancée sur la filière de la viande bovine. Les données statistiques disponibles seront mieux identifiées et exploitées, auprès des industriels et de l'INSEE. La conception d'un modèle de retraitement de ces données, adapté aux produits étudiés, sera achevée et le modèle sera appliqué.

Les travaux suivants porteront sur les vins sans indication géographique et sur les produits alimentaires issus des céréales (produits de la panification, meunerie, semoulerie et fabrication de pâtes alimentaires).

Les travaux sur le porc et les produits laitiers seront repris avec des données de prix industriels plus adaptées, à recueillir auprès des industriels et de l'INSEE. L'actualisation des séries temporelles de prix et de marges brutes sur les filières porc, fruits et légumes et produits laitiers sera poursuivie sur un rythme mensuel.

Des travaux approfondis portant sur la décomposition des marges seront lancés, avec pour objectif la reconstitution analytique des chaînes de valeur (coûts de transformation et de commercialisation).

Il est également envisagé de suivre des indicateurs conjoncturels sur certains coûts aux différents stades des filières, dont les évolutions peuvent expliquer celles des marges.

L'étude des coûts au stade de la production sera lancée à partir des données disponibles au sein du réseau d'information comptable agricole (RICA). Ces coûts, suivis au niveau de l'exploitation, seront répartis entre les grands produits grâce à un modèle de calcul économétrique. L'utilisation d'indicateurs conjoncturels permettra d'actualiser les données à l'année en cours.

Un site Internet dédié sera développé afin d'améliorer la diffusion des résultats auprès des professionnels, des consommateurs et des décideurs publics.

Le premier rapport annuel au Parlement, prévu par la loi, sera remis au printemps 2011.

PHILIPPE CHALMIN PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES PRIX ET DES MARGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Diplômé d'HEC, Agrégé d'histoire et Docteur es lettres, Philippe CHALMIN est professeur d'histoire économique à l'Université Paris-Dauphine où il dirige le Master Affaires Internationales.

Membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier ministre, il est le président fondateur de *CyclOpe*, le principal institut de recherches européen sur les marchés des matières premières qui publie chaque année le rapport *CyclOpe* sur l'économie et les marchés mondiaux.

Auteur de nombreuses contributions dans des revues scientifiques et professionnelles, il a notamment récemment publié les ouvrages suivants : *Le monde a faim !* (2009), *Le Poivre et l'Or Noir* (2007) et *Le siècle de Jules, le XXI^e siècle raconté à mon petit fils* (2010).

→ Composition du Comité de pilotage de l'Observatoire

6 représentants des services de l'État

- DGPAAT (Direction générale des politiques agricole, alimentaire et des territoires)
- DPMA (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture)
- DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes)
- FAM (FranceAgriMer)
- SSP (Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche)
- INSEE

19 représentants des secteurs agricoles et agro-alimentaires

- 1 représentant de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- 5 représentants des organisations syndicales d'exploitations agricoles
- 3 représentants de la pêche maritime et de l'aquaculture
- 7 représentants des industries de transformation
- 3 représentants du commerce et de la distribution

2 représentants des associations nationales de consommateurs

Des personnalités désignées en raison de leurs compétences particulières ou de leurs fonctions, dans la limite de 6

LOI N° 2010-874 DU 27 JUILLET 2010 DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

TITRE II : RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE. ARTICLE 19 (EXTRAIT)

Code rural et de la pêche maritime

→ Partie législative

- Livre VI : Production et marchés
 - Titre IX : Observatoires

Chapitre II : **Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires**

Article L692-1

Créé par [LOI n° 2010-874 du 27 juillet 2010 - art. 19](#)

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, placé auprès du ministre chargé de l'alimentation et du ministre chargé de la consommation, a pour mission d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires, qu'il s'agisse de produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture.

Les modalités de désignation du président de l'observatoire, le fonctionnement de l'observatoire ainsi que sa composition sont définies par décret.

L'observatoire analyse les données nécessaires à l'exercice de ses missions, recueillies auprès de l'établissement mentionné à [l'article L. 621-1](#) et du service statistique public.

Il étudie les coûts de production au stade de la production agricole, les coûts de transformation et les coûts de distribution dans l'ensemble de la chaîne de commercialisation des produits agricoles.

Il remet chaque année un rapport au Parlement.